

En prévision du Sommet de l’Océan, France Terre de Pêches appelle à la prise en compte du bilan positif de la politique commune de la pêche pour promouvoir une pêche durable dans le monde

Paris, le 3 juin 2025 – France Terre de Pêches, coalition qui rassemble plus de 1000 entreprises de pêche, annonce aujourd’hui la publication de son premier rapport, « *Le modèle européen de pêche : fondateur d’un modèle global de pêche ?* », qui se propose de revenir sur la construction et le bilan de la politique commune de la pêche (PCP), afin de remettre en perspective la pêche européenne face aux pêches mondiales.

« *Alors qu’au niveau mondial, l’évolution des stocks halieutiques se dégrade, ces derniers sont en train de substantiellement se reconstituer dans les zones de pêche européennes* », comme l’a montré la Food and Agriculture Organization dans son dernier rapport sur la situation mondiale des pêches¹. « *L’Europe est une des régions les plus en avance dans l’exploitation durable des ressources. Alors que la troisième conférence des Nations Unies sur l’Océan va se réunir à Nice, nous voulons rappeler les principes qui ont permis de nous engager pleinement vers une pêche durable, et les valoriser pour qu’ils inspirent ailleurs dans le monde et donner envie d’adopter les mêmes exigences, qui ont fait leurs preuves* » a commenté Kenatea Chavez-Hey, porte-parole de France Terre de Pêches.

Un plaidoyer pour promouvoir le modèle européen de pêche à l’international et un appel à la réflexion collective pour le renforcer

Dans ce contexte, France Terre de Pêches revient sur quatre décennies de politique commune de la pêche (PCP), et sur la manière dont chacune de ses révisions a participé à la structuration d’un modèle européen de la pêche tournée vers la durabilité écologique, économique et sociale. Ainsi, la pêche européenne dispose d’un bilan en très forte progression en matière de durabilité et de décarbonation :

- **Durabilité** : 79,4 % des stocks évalués dans les eaux européennes sont exploités dans des limites biologiquement viables en 2021, contre 68,6 % en 2017. À l’inverse au niveau mondial, la tendance est à la baisse, de 62,3 % en 2021 contre 64,6 en 2019² ;
- **Décarbonation** : réduction de 52 % des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2021³. La pêche est ainsi un secteur peu émetteur : elle génère en effet près de 30 fois moins de CO₂ que le transport maritime et 16 fois moins que le secteur agricole⁴.

Dans le même temps, la coalition liste les enjeux rencontrés par les pêches européennes avec le dérèglement climatique, l’acidification des océans et les basculements économiques qui en découlent. Ce rapport plaide ainsi en faveur du renforcement du modèle européen de pêche, dont le bilan est positif. Il invite aussi à une réflexion collective sur les défis à venir, que relèveront conjointement institutions européennes et acteurs de la filière pour poursuivre les progrès engagés.

¹ FAO, La Situation mondiale des pêches et de l’aquaculture 2024 – La transformation bleue en action, 2024.

² Ibid.

³ 3 UN Trade and Development (UNCTAD), Energy transition of fishing fleets: Opportunities and challenge for developing countries, p. 8, janvier 2024.

⁴ Élaborées à partir des données issues de Common Reporting Format Tables (Convention) 2023 (tables 1A(a)s4, 3s1 and 3s2, 1.A(a)s3, 1.D), Party-authored reports: European Union, UNFCCC, 2023.



Une série de propositions dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan et de la future révision de la politique commune de la pêche

En conséquence, France Terre de Pêches émet une série de propositions pour que :

1. Les piliers de la politique commune de la pêche puissent inspirer les réflexions lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan,
2. Le modèle européen de pêche se renforce dans la perspective de la révision de la politique commune de la pêche, dont les négociations s'ouvriront à compter de la fin d'année 2025.

Trois propositions pour renforcer le modèle européen de pêche

- **Renforcement 1 :** faire évoluer le cadre réglementaire européen pour favoriser la modernisation de la flotte et l'aide à la construction de navires plus efficaces. Ce renouvellement des outils de production doit s'inscrire dans un double objectif de maintien de la capacité de production et de transition énergétique. Pour cela, la création de leviers techniques et financiers doit être envisagée dans les pêcheries où les modalités de gouvernance et de gestion permettent de sécuriser l'exploitation durable de la ressource.
- **Renforcement 2 :** encourager la construction d'une planification stratégique des activités en mer qui permettent de concilier de manière harmonieuse les diverses feuilles de route concernées. Loin de s'opposer à la planification maritime, les entreprises de pêche sont au contraire engagées en faveur d'une stratégie qui concilie trois impératifs : souveraineté alimentaire, protection de l'environnement, et autonomie énergétique. C'est ainsi que sur les enjeux de défense des droits de pêche ou de planification de l'espace maritime, France Terre de Pêches plaide pour une meilleure concertation avec les différentes parties prenantes à travers la mise en place d'une instance coordinatrice de la planification maritime.
- **Renforcement 3 :** mettre en œuvre des moyens utiles à l'application effective des règlements existants, notamment en ce qui concerne la politique environnementale de l'Union européenne et des moyens de conservation associés, dont les aires marines protégées. Ces espaces doivent être définis sur la base de connaissances et d'évaluations scientifiques solides, et leur niveau de protection adapté à la nature des écosystèmes, aux réalités économiques des filières, ainsi qu'aux besoins sociaux des territoires concernés. À l'instar de l'Agence européenne de l'Environnement⁵, nous appelons donc à un renforcement de l'acquisition de connaissances scientifiques en nous donnant les moyens d'améliorer la collecte de données, le suivi (reporting) et les méthodologies associées.

Trois propositions pour encourager la durabilité des pêches dans le monde

- **Proposition 1 :** soutenir massivement la mesure et l'évaluation scientifique. Celles-ci doivent permettre des mises à jour régulières des capacités de pêche en lien avec le réel. C'est à cette condition que peuvent émerger des compromis techniques entre pouvoirs publics et professionnels, et que peut s'opérer un juste équilibre entre souveraineté alimentaire et préservation des ressources. La connaissance est ainsi un prérequis indispensable à la réussite de la mise en place d'une politique de durabilité des pêches, tant pour définir les quotas de prélèvement que pour identifier les usages compatibles au sein des aires marines protégées.
- **Proposition 2 :** renforcer la coopération et la coordination entre administrations à toutes les échelles, pour élaborer une réponse collective face à la pollution d'origine terrestre, dont les impacts sur les écosystèmes marins sont de plus en plus marqués.

⁵ European Environment Agency. (2020). State of nature in the EU: Results from reporting under the nature directives 2013-2018. Publications Office of the European Union, Luxembourg. doi:10.2800/705440.



- **Proposition 3 :** mettre en place un système de contrôle des pêches réellement efficace. La lutte contre la pêche illégale, qui représente encore 20 % de la pêche mondiale⁶, est un impératif écologique, économique et social. Cette lutte ne peut être menée qu'à travers une action internationale concertée, condition indispensable pour faire progresser durablement la gouvernance mondiale des pêches.

*

À propos de France Terre de Pêches :

France Terre de Pêches est un regroupement de plus de 1000 entreprises de pêche, qui emploient plus de 5500 marins-pêcheurs en mer, et nourrissent annuellement l'équivalent de 10 millions de Français. Formé en 2024 à l'initiative d'organisations de producteurs, France Terre de Pêches entend partager avec les Français les engagements et réalités des pêcheurs, et porter la voix du terrain dans le débat public.

Pour plus d'informations : <https://terredepeches.fr/>.

*

Contact :

Alexis Abeille
aa@baltasar.paris
0681293170

Geoffroy Daignes
gd@baltasar.paris
0650391372



**Cofinancé par
l'Union européenne**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

⁶ Commission européenne, Direction générale des affaires maritimes et de la pêche, *La politique commune de la pêche en chiffres : données statistiques de base : édition 2022*, Office des publications de l'Union européenne, 2023, <https://data.europa.eu/doi/10.2771/30774>